



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE : LE FORESTIER EN CHEF A MANQUÉ DE COURAGE!

Roberval, le 8 décembre 2006 – À la suite de la publication des calculs de la possibilité forestière par le forestier en chef, monsieur Pierre Levac, dix groupes environnementaux¹ s'interrogent sur l'importance que le gouvernement du Québec accorde aux aires protégées. Le forestier en chef n'a accordé aucune marge de manœuvre pour les aires protégées que le gouvernement s'est engagé à créer d'ici à la fin de son mandat, ainsi que pour la protection de 12 % de la forêt boréale d'ici à 2010, tel que recommandé par la Commission Coulombe.

Les calculs de la possibilité forestière sont d'une grande importance parce qu'ils fixent la quantité de bois disponible pour chacune des unités d'aménagement forestier. Seules les aires protégées déjà identifiées sont retirées de la possibilité, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour l'atteinte des objectifs de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) et la mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe.

Pour les groupes environnementaux, il ne fait pas de doute que l'allocation mur à mur des forêts soit un obstacle de taille à l'établissement du réseau québécois d'aires protégées. « À quoi bon accorder des volumes de bois à l'industrie si c'est pour les retrancher à court terme lors de la mise en place des aires protégées? » s'interroge Jean-François Gagnon, de la SNAP. Pour Louis Bélanger, de Nature Québec, « le forestier en chef a toute la latitude nécessaire pour effectuer les provisions de bois nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation ». « L'annonce de ces nouveaux calculs de possibilité forestière vient mettre un terme à la fenêtre d'opportunités qui

¹ CREDD, CRECN, Greenpeace, Mouvement Vert Mauricie, Nature Québec, REVE, RNCREQ, RQGE, SNAP, WWF-Canada

existait au Québec pour progresser efficacement dans le dossier des aires protégées » explique Daniel Groleau du RNCREQ.

Puisque le forestier en chef n'a pas incorporé les futures aires protégées directement dans le calcul de la possibilité forestière, les groupes environnementaux se tournent vers monsieur Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le ministre devrait s'engager à inclure une marge de manœuvre suffisante pour permettre la protection d'au moins 12 % de la forêt boréale d'ici à 2010. Il serait également souhaitable de réserver des volumes de bois pour des futures possibilités de 2^e et 3^e transformations en région.

En terminant, les groupes environnementaux rappellent que l'avenir de plusieurs régions forestières du Québec repose non seulement sur une diversification des activités économiques mais également sur une industrie compétitive sur des marchés de plus en plus exigeants en matière de conservation du patrimoine naturel.

- 30 -

Sources :

CREDD : Daniel Groleau, Directeur général	(418) 662-9347
CRECN : Sébastien Caron, Directeur général	(418) 962-6362
Greenpeace : Mélissa Filion, Responsable de campagne forêt boréale	(514) 581-8216
Mouvement Vert Mauricie : Patrick Rasmussen	(819) 532-1717
Nature Québec/UQCN : Louis Bélanger	(418) 931-6444
REVE : Henri Jacob	(819) 738-5261
RNCREQ: Daniel Groleau, Responsable du comité forêt et aires protégées	(418) 662-9347
RQGE : Henri Jacob, Responsable dossiers Forêt et Aires protégées	(819) 738-5261
SNAP : Jean-François Gagnon, Directeur général	(514) 278-7627, poste 223
WWF-Canada : Gaétane Boisseau, Experte-conseil en conservation	(514) 257-6126